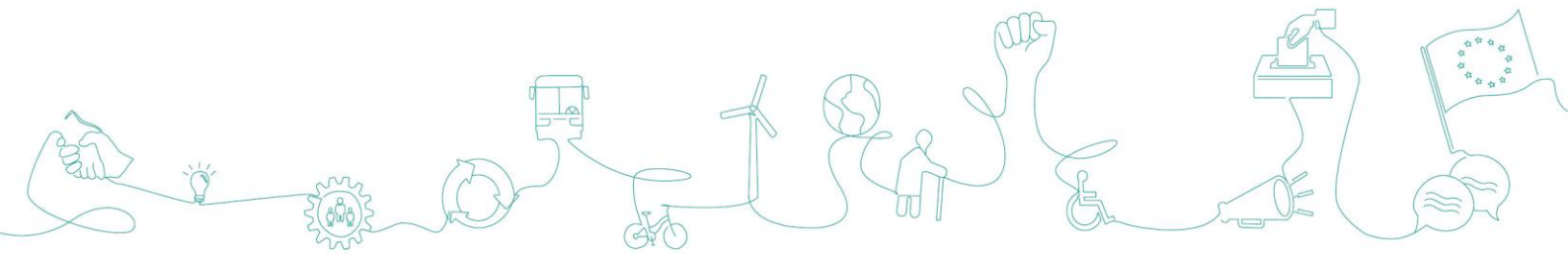
SOUTENIR LES COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES TERRITORIALES EN EUROPE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'UNION

Les clusters d'innovation sociale et écologique, leviers de compétitivité, de cohésion et du droit de rester

Note rédigée par Le Mouvement des PTCE, Coorace et POUR LA SOLIDARITÉ-PLS



Soutenir les coopérations économiques territoriales pour atteindre les objectifs de l'Union

Les clusters d'innovation sociale et écologique, leviers de compétitivité, de cohésion et du droit de rester

Note de plaidoyer - Novembre 2026
À l'attention des institutions européennes

pourlasolidarite.eu

SYNTHESE 3

I. UN CONTEXTE EUROPEEN PARTICULIEREMENT STRATEGIQUE 5

II. LES CLUSTERS D'INNOVATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE, UN MODELE EUROPEEN DE COOPERATION ECONOMIQUE TERRITORIALE ANCRE DANS L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET SOCIALE 8

III. LES APPORTS DES CESI AUX TERRITOIRES ET LEUR REPONSE AUX ENJEUX EUROPEENS 11

IV. SEPT RECOMMANDATIONS POUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES 21

BIBLIOGRAPHIE 28

SYNTHESE

Fractures économiques et sociales, manque d'investissement, accès insuffisant aux services publics, déclin démographique : face à ces défis, l'économie sociale, et en particulier les clusters d'innovation sociale et écologique (CESI), renforcent le dynamisme, la résilience et l'attractivité des territoires, en réponse directe aux priorités de l'Union : compétitivité, cohésion et droit de rester.

Le budget européen 2028-2034 se décide maintenant. Le Conseil européen consacré au cadre financier pluriannuel se réunit les 26 et 27 novembre 2026, et le Parlement européen doit se prononcer en décembre sur le règlement relatif aux plans de partenariat nationaux et régionaux (NRPP). Le cadre qui en sortira déterminera si l'animation des coopérations territoriales reste finançable.

Nos cinq demandes clés

1. **Rendre l'animation territoriale explicitement éligible aux fonds européens** (règlement NRPP, futur FSE, FEDER) et l'évaluer au moyen de jalons de processus adaptés.
2. **Réintroduire l'économie sociale parmi les objectifs du futur Fonds social européen** et porter le plancher social des NRPP de 14 % à 20 %, comme le demande le CESE.
3. **Garantir des chapitres régionaux et des instruments territoriaux dans les NRPP**, élaborés selon le principe de partenariat avec les acteurs de l'économie sociale.
4. **Faire des coopérations territoriales un pilier de la stratégie « Right to Stay »** attendue début 2027.
5. **Ouvrir aux CESI la politique européenne des clusters, le FP10 et les futurs outils de financement territorial.**

Ces demandes sont détaillées dans les sept recommandations de la partie IV.

À propos de cette note

Cette note de plaidoyer est rédigée conjointement par le **Mouvement des PTCE**, qui représente et porte la voix des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en France et **Pour la Solidarité – PLS**, think & do tank européen basé à Bruxelles.

Contacts :

Mouvement des PTCE :

Amélie Lefebvre Chombart, cooperationptce@gmail.com

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS :

Manon Bouisset, manon.bouisset@pourlasolidarite.eu.

I. UN CONTEXTE EUROPEEN PARTICULIEREMENT STRATEGIQUE

1.1. Résilience, compétitivité et attractivité des territoires : l'économie sociale au cœur des stratégies européennes

Cette note s'inscrit dans la préparation de la stratégie européenne « Right to Stay – Your Region, Your Future » (stratégie pour le droit de rester), lancée par la Commission le 6 mai 2026 et dont l'adoption est prévue début 2027[1]. Cette stratégie s'appuie sur le rapport Letta consacré à l'avenir du marché unique[2], qui formule le concept de « liberté de rester » (*freedom to stay*) : la liberté de circulation doit aller de pair avec la possibilité réelle de vivre et de travailler dans son territoire.

La stratégie vise à répondre aux territoires marqués par une « géographie du mécontentement »[3] : déclin démographique, manque d'investissements structurels, accès insuffisant aux services publics. De nombreux citoyens dénoncent un manque d'opportunités professionnelles et la dégradation des services publics, qui creusent les fractures territoriales au profit des métropoles. Des investissements dans les régions périphériques ou en déclin sont donc nécessaires pour contrebalancer la liberté de circulation et éviter le départ des habitants des territoires défavorisés.

Le rapport Letta présente également l'économie sociale comme une dimension clé pour renforcer le caractère humain et solidaire du marché unique, au service de la justice sociale, de la cohésion et d'une prospérité inclusive. Il souligne sa contribution

[1] Commission européenne, « Right to Stay Strategy: Your Region, Your Future », appel à contributions Ares(2026)4622284, ouvert du 6 mai au 12 juin 2026. L'adoption de la stratégie est annoncée pour début 2027 (communiqué de la Commission du 12 octobre 2026, Semaine européenne des régions et des villes).

[2] Letta, E. (2024). Bien plus qu'un marché : rapidité, sécurité, solidarité. Renforcer le marché unique pour assurer un avenir durable et la prospérité pour tous les citoyens de l'UE. Rapport présenté au Conseil européen, avril 2024.

[3] Rodríguez-Pose, A. (2018). « The revenge of the places that don't matter (and what to do about it) », Cambridge Journal of Regions, Economy and Society, 11(1), p. 189-209 ; Dijkstra, L., Poelman, H. et Rodríguez-Pose, A. (2020). « The geography of EU discontent », Regional Studies, 54(6), p. 737-753.

à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à la fourniture de services essentiels. Il plaide enfin pour un environnement où les entreprises de l'économie sociale prospèrent au même titre que les entreprises conventionnelles, et insiste sur leur rôle dans le développement des communautés locales et d'écosystèmes territoriaux durables.

Publié en avril 2024, ce rapport reprend plusieurs arguments du plan d'action pour l'économie sociale adopté par la Commission européenne en 2021[4]. Évalué à mi-parcours en mars 2026, ce plan d'action insiste désormais sur la contribution de l'économie sociale à la compétitivité, à la résilience et à l'autonomie stratégique européennes[5]. L'économie sociale compte 4,3 millions d'organisations et 11,5 millions d'emplois, soit environ 6 % de l'emploi dans l'Union. Elle fait partie de l'écosystème « économie de proximité et sociale », l'un des quatorze écosystèmes industriels suivis par la Commission depuis la stratégie industrielle de 2020, qui représente environ 6,5 % du PIB de l'Union, et jusqu'à 10 % selon certaines estimations[6].

Dans un rapport publié fin 2025, l'OCDE reconnaît également la contribution de l'économie sociale à une « compétitivité soutenable »[7]. L'économie sociale développe des activités porteuses d'innovations sociales, économiques et environnementales, contribue à la création d'emplois de qualité, directement et par la formation, et renforce la cohésion sociale et territoriale en apportant des réponses locales à des enjeux locaux, ce qui accroît la résilience des territoires.

[4] Commission européenne, Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale, COM(2021) 778 final, 9 décembre 2021

[5] Commission européenne (DG EMPL), rapport sur les progrès du plan d'action pour l'économie sociale, 30 mars 2026 ; voir aussi Pioneers Post, 1er avril 2026 :

[6] Commission européenne, Transition pathway for a resilient, greener and more digital proximity and social economy industrial ecosystem, 2022, p. 3 (chiffre de 6,54 % du PIB issu de l'Annual Single Market Report 2021, SWD(2021) 351 final)

[7] OCDE, Social Economy in Europe, résumé exécutif, Éditions OCDE

1.2. Une nouvelle programmation budgétaire qui devra répondre aux enjeux sociaux, écologiques et économiques des territoires

Le cadre financier pluriannuel 2028-2034 entre dans sa phase décisive : le Conseil européen se réunit les 26 et 27 novembre 2026 pour en débattre, et le Parlement européen doit se prononcer en décembre sur le règlement relatif aux plans de partenariat nationaux et régionaux (NRPP)[8]. La proposition de la Commission remanie en profondeur les fonds structurels et d'investissement européens, en créant un NRPP unique pour chaque État membre.

En confiant davantage de pouvoir aux États membres dans la gestion de ces fonds, cette réforme fait peser un risque sur la dimension territoriale des politiques européennes, pourtant essentielle au soutien des projets et initiatives locales. La définition nationale des priorités d'un fonds unique menace d'affaiblir le soutien à l'économie sociale, à l'innovation sociale et, plus généralement, aux projets de coopération territoriale, qui se trouveraient en concurrence avec d'autres priorités nationales (agriculture, industrie, compétitivité, défense).

Le volet social illustre ce risque. Au moins 14 % des NRPP seraient consacrés aux objectifs sociaux[9]. Mais l'économie sociale, objectif spécifique du FSE+ actuel, ne figure plus parmi les objectifs listés du futur Fonds social européen[10]. Le Comité économique et social européen demande de porter le plancher social à 20 %[11].

Malgré une volonté de simplification, les NRPP reposent en outre sur une logique de performance : les paiements seraient liés à l'atteinte de jalons et de cibles, et non plus au remboursement de dépenses[12]. Si l'évaluation des actions menées par les projets d'économie sociale, et de leurs résultats, est nécessaire, une logique de performance

[8] Service de recherche du Parlement européen (EPRS), briefing EPRS_BRI(2026)788161 sur l'état des négociations du CFP 2028-2034 ; DG REGIO, présentation « Preparing 2028-2034 », 2026 (calendrier indicatif du vote en plénière).

[9] Commission européenne, « The future European Social Fund » :

[10] EPRS, briefing EPRS_BRI(2025)779265 sur le futur FSE :

[11] Comité économique et social européen, « A stronger European Social Fund for a more social Europe »

[12] Agence Europe, « MEPs voice doubts over governance and evaluation of future European fund under MFF 2028-2034 »

appliquée sans tenir compte de leurs spécificités risque de dénaturer les projets d'innovation sociale ou environnementale. Elle pose aussi la question du financement de l'animation territoriale et de l'innovation, dimensions essentielles des dynamiques de coopération et dont les effets ne sont pas toujours immédiatement quantifiables.

II. LES CLUSTERS D'INNOVATION SOCIALE ET ECOLOGIQUE, UN MODELE EUROPEEN DE COOPERATION ECONOMIQUE TERRITORIALE ANCRE DANS L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET SOCIALE

Les clusters d'innovation sociale et écologique (*Clusters of Social and Ecological Innovation*, CESI) sont définis dans un rapport publié en 2021 par le groupe d'experts de la Commission européenne sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES)[13] comme un « instrument de coopération » réunissant économie sociale et entreprises traditionnelles, recherche et éducation, pouvoirs publics et société civile. Ce rapport dresse un état des lieux des CESI en Europe et recommande notamment de poursuivre la recherche sur ces clusters et de les intégrer à la politique européenne des clusters.

Ces clusters réunissent, sur un même territoire, une multitude d'acteurs qui coopèrent afin de mutualiser des ressources, de renforcer leurs capacités d'innovation et d'accroître collectivement leur impact social et écologique. Par la création conjointe d'activités économiques utiles au territoire, ils répondent aux défis sociaux, environnementaux et économiques que celui-ci rencontre. La coopération devient alors un véritable facteur de développement économique : elle contribue à structurer des filières locales, à mutualiser des ressources, à créer des emplois non délocalisables, à stimuler la recherche, l'innovation sociale et le développement des compétences.

[13] Commission européenne, DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GECES), Clusters of social and ecological innovation in the European Union: perspectives and experiences. The role of clusters and similar forms of business cooperation in fostering the development of social economy, Office des publications de l'Union européenne, 2021

Les CESI se distinguent des clusters conventionnels par la place qu'ils accordent au territoire. Là où les clusters traditionnels mobilisent principalement le territoire comme un facteur de compétitivité et de concentration des ressources, les CESI le considèrent à la fois comme une ressource collective et comme la finalité même de leur action. Leurs coopérations visent moins le développement d'une technologie particulière que le développement du territoire en réponse à des défis sociaux, écologiques et économiques ancrés localement. Cette approche mobilise des formes d'innovation multiples, technologiques, sociales, organisationnelles, économiques ou démocratiques, et associe une diversité d'acteurs autour d'une trajectoire commune de développement territorial.

Les CESI se distinguent également par des modes de gouvernance issus de l'économie sociale : modèles coopératifs, associatifs ou autres formes de gouvernance multipartite qui permettent aux parties prenantes de contribuer aux orientations et aux décisions. Leur ancrage territorial est fort : ils naissent de dynamiques endogènes, portées par des acteurs locaux qui créent des espaces d'échange et de travail autour des besoins et des ressources du territoire. Leur logique économique ne se limite pas à la création d'activités : elle vise aussi à renforcer l'autonomie et la robustesse des territoires, en développant des complémentarités entre acteurs locaux, en consolidant les chaînes de valeur territoriales et en faisant émerger des réponses économiques à des besoins insuffisamment couverts.

Par leurs actions, ces dynamiques de coopération économique territoriale participent ainsi à la compétitivité des territoires européens, à leur robustesse économique et sociale et à leur transition écologique.

Focus : les PTCE, modèle français des clusters d'innovation sociale et écologique

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ont été reconnus en France par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Ils rassemblent des entreprises de l'ESS, des entreprises conventionnelles, des collectivités territoriales, des centres de recherche et de formation, et constituent un levier majeur de développement territorial fondé sur la coopération. Entre 245 PTCE sont aujourd'hui actifs en France : ils développent des projets économiques

qui répondent aux besoins non satisfaits des territoires et montrent comment les acteurs peuvent relever, par la coopération, les grandes transitions écologiques, sociales et économiques.

Les PTCE naissent de dynamiques territoriales portées par des acteurs locaux. Les collectivités en sont souvent les premiers associés : communes, intercommunalités, départements et régions y prennent part au titre de leurs compétences, notamment en matière de développement économique, de transition écologique, de solidarités territoriales et de structuration de filières. Elles soutiennent en particulier l'ingénierie d'animation, insuffisamment reconnue et financée alors qu'elle est un levier stratégique pour coordonner les acteurs, faire mûrir les projets et pérenniser l'élan initial.

Économie circulaire, alimentation durable, agroécologie, énergies renouvelables citoyennes, mobilité partagée : les PTCE structurent des filières locales, mutualisent des ressources et créent des emplois non délocalisables. Ils se développent particulièrement dans les territoires fragilisés, quartiers prioritaires ou zones rurales, où ils répondent à des besoins sociaux insuffisamment couverts.

Quels que soient leurs filières et leurs modes d'action, tous les PTCE remplissent trois fonctions stratégiques : **l'animation territoriale**, par la mobilisation des acteurs locaux ; **l'ingénierie et la mise en œuvre de projets** répondant aux besoins du territoire ; **la recherche, l'innovation et le développement**, transverses ou formalisés dans un projet de R&D. Au-delà de leur dimension économique, les PTCE sont des espaces de coopération et de réflexivité où se construisent des réponses aux besoins locaux et des savoirs issus de l'action. En articulant les dynamiques ascendantes de la société civile avec les orientations des politiques publiques, ils ouvrent un dialogue entre des acteurs qui ne se parlaient pas et contribuent à bâtir des écosystèmes territoriaux robustes.

III. LES APPORTS DES CESI AUX TERRITOIRES ET LEUR REPONSE AUX ENJEUX EUROPEENS

3.1. Développer et structurer des activités économiques et soutenir les entreprises existantes

Les dynamiques de coopération économique territoriale participent au développement de nouvelles activités économiques et à la structuration de filières ancrées dans les territoires.

En associant des acteurs complémentaires et en dépassant, à l'échelle locale, les seules logiques de concurrence, les projets de coopération permettent le développement de chaînes de valeur locales efficientes et robustes. L'expérimentation de nouveaux modèles productifs, fondés sur la coopération des acteurs et sur une approche globale de la chaîne de valeur territoriale, facilite le partage d'équipements et de compétences, la consolidation des volumes d'activité et la création de débouchés.

Par leur approche globale, à la croisée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, les CESI permettent le développement endogène des territoires. Fondée sur les compétences et les ressources locales, la coopération crée les conditions d'activités économiquement viables et d'emplois non délocalisables, et contribue ainsi à la résilience du territoire et à sa compétitivité comme à celle des entreprises qui y sont implantées.

Ces dynamiques territoriales complètent les chaînes de valeur nationales et européennes, en renforçant les capacités locales dans des secteurs stratégiques encore insuffisamment investis par les organisations économiques classiques. La souplesse de ces modèles et leur grande adaptabilité aux contraintes de chaque territoire leur permettent de cerner finement les enjeux et d'y répondre efficacement.

Focus : le PTCE Sud Aquitaine (Comité du bassin d'emploi du Seignanx, France)

Le PTCE Sud Aquitaine est implanté sur le bassin d'emploi du Seignanx, dans le sud des Landes, un territoire fortement industrialisé où l'emploi décline depuis les années 1970. Dans les années 2000, les élus locaux se mobilisent avec les acteurs économiques, associatifs et publics et créent le PTCE, porté et animé par le Comité du bassin d'emploi du Seignanx.

Rassemblant plus de 200 entreprises, structures d'insertion, organismes de formation et acteurs institutionnels, le pôle a expérimenté une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPEC), qui permet d'anticiper les besoins d'emploi et de favoriser l'insertion socio-professionnelle, de créer des outils de mutualisation et de création d'emplois (groupement d'employeurs, coopérative d'activité et d'emplois...). D'autres projets ont ensuite favorisé la création de nouvelles filières territoriales, parmi lesquelles notamment :

- **l'écohabitat**, qui répond à la transformation du secteur de la construction (matériaux biosourcés ou de réemploi, sobriété dans les manières de construire et d'habiter), en réunissant entreprises de la construction, bailleurs sociaux et acteurs publics ;
- le **projet alimentaire territorial**, qui soutient une alimentation locale, durable et accessible à tous : structuration de filières courtes (protéines végétales, maraîchage, aide alimentaire), sensibilisation, diversification de la production agricole et animation des coopérations, au service de la résilience alimentaire et économique du territoire.

3.2. Créer des emplois durables et développer les compétences

Les CESI ont pour priorité la création d'emplois et le développement économique local, en réponse aux enjeux d'intégration sociale, de développement économique et d'autonomie individuelle qui comptent parmi les plus importants des sociétés

européennes[14]. Ils s'appuient généralement sur des activités de proximité et accompagnent ou outillent les activités économiques locales. Souvent adossés à des structures d'insertion de publics vulnérables ou éloignés de l'emploi, ils participent à la sécurisation des parcours professionnels des habitants.

La coopération favorise aussi l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi : les activités développées par les CESI s'appuient sur les compétences du territoire, intègrent souvent des actions de formation, articulent les parcours et mutualisent des ressources, par exemple au travers d'emplois partagés.

Ces activités créent des emplois non délocalisables et contribuent à une Europe plus sociale, qui soutient les emplois de qualité, l'éducation et les compétences, et favorise la cohésion sociale et territoriale en luttant contre le chômage par l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail. La résilience et la compétitivité des territoires et des entreprises européennes passent aussi par des activités productives ancrées localement, qui nécessitent une main-d'œuvre locale formée et qualifiée : les CESI contribuent à la développer.

Focus : le PTCE Le PÔPE, pôle petite enfance (Seine-Saint-Denis, France)

Créé en 2015 en Seine-Saint-Denis, le PÔPE est un collectif d'associations qui répond d'abord aux besoins d'accueil des jeunes enfants sur un territoire où seuls 32 % des besoins sont couverts, contre 58 % en France et 75 % à Paris. Réunissant gestionnaires de lieux d'accueil, structures d'insertion et de formation, collectivités, financeurs solidaires, architectes et sociologues, il développe l'offre d'accueil tout en levant les freins à l'emploi des parents[15].

Avec une équipe de 4 salariés, le PÔPE anime une large communauté de partenaires reposant sur l'engagement d'une douzaine de structures fondatrices. Son offre de services diversifiée lui assure un modèle économique hybride :

- des formations aux métiers de la petite enfance pour les acteurs de l'insertion et les collectivités ;

[14] GECES (2021), op. cit.

[15] RTES, « Déniché pour vous n° 118 – PTCE Le PôPE », mars 2023, p. 1 :

- un incubateur de maisons d'assistantes maternelles, qui a permis de créer 22 structures et plus de 200 places d'accueil ;
- des actions de découverte des métiers pour les personnes en insertion ou en reconversion, les collégiens et les lycéens ;
- des actions de soutien à la parentalité contre le non-recours, un accompagnement des familles dans leur rôle de particulier-employeur et des actions de levée des freins à l'emploi (accès aux droits, formation linguistique) ;
- des projets de réemploi du matériel de puériculture avec des ressourceries d'Île-de-France, et un projet de tiers-lieu dédié à la formation, à la sensibilisation et au réemploi.

3.3. Faire de la coopération territoriale un moteur de recherche et d'innovation

Les clusters de l'économie « classique » reposent généralement sur la volonté d'entreprises de se rassembler pour maîtriser leurs coûts et exploiter des complémentarités dans un secteur d'activité (proximités « spatiale » et « organisationnelle »). La spécificité des CESI est qu'ils naissent d'une « proximité institutionnelle » entre leurs membres[16] : ceux-ci partagent un espace commun de représentations, de modèles et de règles appliquées à la pensée et à l'action, issu des valeurs de l'économie sociale, qui facilite la coopération.

Les CESI sont des espaces d'expérimentation où entreprises, acteurs de l'insertion, institutions et chercheurs identifient des problématiques concrètes, expérimentent des solutions, capitalisent et diffusent les connaissances issues de ces pratiques.

Animateurs et « catalyseurs » de leur territoire, les CESI portent ainsi une fonction majeure de recherche et d'innovation. Celle-ci va de l'analyse prospective du territoire

[16] Pérard, P., sous la direction de Stokkink, D., Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes, Pour la Solidarité, « Notes d'analyse », juin 2015

et de ses besoins à la conception de réponses nouvelles et d'innovations sociales, organisationnelles et technologiques face aux enjeux identifiés localement.

Focus : SocCER, la recherche-action au service des communautés d'énergie renouvelable en Wallonie (Belgique)

Depuis 2021, l'Université de Mons conduit le projet SocCER (socio-économie des communautés d'énergie renouvelable) dans trois communes wallonnes : Verviers, Ans et Chapelle-lez-Herlaimont[17]. Financé par la Direction de l'énergie du Service public de Wallonie, il s'appuie sur des *living labs* où les chercheurs accompagnent les habitants dans la création de communautés d'énergie renouvelable (CER), avec un double objectif : rendre les citoyens acteurs de la transition et du marché de l'énergie, et inclure tous les ménages, y compris les plus vulnérables.

L'université conçoit et diffuse des outils pédagogiques et joue un rôle d'intermédiaire entre les citoyens, les institutions et les organisations impliquées. La recherche porte sur l'acceptabilité des CER, l'influence des démarches participatives sur cette acceptabilité et sur les usages, et la portée inclusive des CER. Les premières observations montrent que la participation active fait la différence : sans elle, la communauté risque de n'être qu'un « nouveau fournisseur », alors qu'une participation forte renforce la maîtrise du marché de l'énergie et l'évolution des usages. Un guide pratique formule déjà des recommandations concrètes pour créer une CER.

[17] Université de Mons, projet SocCER

3.4. Accélérer la transition des territoires

Le rapport du GECES présente les CESI comme les « instruments parfaits » pour aligner l'ensemble des acteurs d'un territoire en vue de contribuer à la transition numérique et durable d'une économie locale et de proximité[18]. Par les démarches d'innovation multisectorielles qu'ils portent, les CESI produisent des effets directs sur les transitions sociales et écologiques des territoires, mais aussi sur leurs dimensions économiques, organisationnelles et technologiques.

La coopération entre acteurs économiques, institutionnels, de la recherche et citoyens crée de la souplesse et de la proactivité, et donne aux entreprises accès à davantage de ressources, d'idées et de connaissances. Elle facilite ainsi l'adoption de nouvelles stratégies de développement et l'évolution des pratiques et des modèles. Cette souplesse, difficile à atteindre pour un acteur isolé, est nécessaire à la transition socio-écologique des territoires, d'autant que cette transition soulève elle-même des enjeux socio-économiques complexes[19].

La participation à un cluster permet aussi de repenser la valeur des ressources à une échelle plus large. La structuration de filières sur un territoire permet d'en repenser l'utilisation et la valorisation à une échelle méso-économique. Sur le plan économique, les acteurs diversifient leurs sources de financement et rationalisent leurs coûts de production ; sur le plan écologique, l'articulation de leurs activités favorise une économie circulaire et économe en ressources.

Focus : la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole (Belgique)

La Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole (CACM) est un animateur territorial actif sur le bassin de vie de Charleroi, territoire rural et semi-rural d'une trentaine de communes. Depuis 2017, ce collectif d'acteurs locaux œuvre à un système alimentaire local, durable et respectueux de l'environnement, sur un territoire confronté à des fractures sociales et économiques, à une agriculture tournée vers

[18] GECES (2021), op. cit., p. 12.

[19] GECES (2021), op. cit., p. 47.

l'alimentation animale et les monocultures, et au vieillissement de la population agricole. Ses principaux projets :

- la coopérative **Carolostore**, « marché des super producteurs locaux », qui réunit plus d'une centaine de producteurs et artisans wallons en circuit court, à un prix juste pour les producteurs ;
- un **pôle circuit court** de 2 400 m² en construction : légumerie et atelier de transformation partagés, comptoir de vente et hub logistique au service des collectivités ;
- un **accompagnement des collectivités** pour faciliter l'accès des producteurs locaux aux marchés publics (cantines scolaires, restauration collective) ;
- un **abattoir coopératif** en construction, qui accompagne les éleveurs vers l'élevage à l'herbe et biologique.

La CACM anime également les acteurs de la filière, capitalise et partage son expérience, et conseille les pouvoirs publics, notamment au sein d'un Conseil de politique alimentaire qui réunit acteurs du système alimentaire et société civile.

3.5. Animer le territoire, renouveler la gouvernance locale et la participation citoyenne

Les CESI font travailler ensemble, à l'échelle d'un territoire, des acteurs dont les modèles, les modes d'action et les objectifs diffèrent, et animent la coopération qui permet une réponse collective aux besoins locaux. Leurs modes de gouvernance, fondés sur les valeurs de l'économie sociale, leur permettent de maintenir une ambition sociale et environnementale et un objectif de développement territorial juste et durable, tout en conciliant intérêts individuels et collectifs.

La coopération crée de nouvelles formes de responsabilité, qui s'étendent au-delà des frontières de l'entreprise. Elle fait émerger une vision partagée des besoins du territoire et de ses habitants, et transforme cette vision en projets : services mutualisés, services de proximité (mobilité, commerces), identification de débouchés, services facilitant l'activité des entreprises ou le quotidien des habitants. Loin de

freiner la compétitivité, la coopération crée un écosystème favorable à la cohésion sociale et donne aux entreprises accès à des ressources humaines, organisationnelles, financières ou technologiques qu'elles n'auraient pas seules.

La plupart des CESI intègrent enfin une dimension citoyenne à leur gouvernance, par l'implication directe des habitants ou par celle d'organisations de la société civile. Selon le GECES, cette intégration renforce l'ambition sociale des projets. Les CESI dépassent ainsi les circuits classiques de gouvernance locale, souvent limités à la consultation, ce qui renforce la légitimité et l'appropriation des projets. Fondés sur les principes de l'économie sociale, ils diffusent aussi ces normes et valeurs auprès d'acteurs qui n'en sont pas issus, pouvoirs publics comme entreprises traditionnelles.

Focus : le PTCE Figeacteurs (Lot, France)

Né en 2015 dans le sud-ouest de la France, Figeacteurs a d'abord répondu à des besoins de mutualisation de services entre entreprises du territoire, avec la création en 2016 d'une crèche interentreprises destinée à attirer des talents, souvent jeunes parents. L'association a ensuite élargi son action et fédéré bien au-delà de ses cinq structures fondatrices : conciergerie d'entreprises dès 2017, accompagnement de projets d'énergie renouvelable, laboratoire de la mobilité professionnelle, puis création en 2022 de Figeac Écomobilité (location longue durée de vélos à assistance électrique, covoiturage interentreprises, référents mobilité, location de micro-véhicules électriques).

Le territoire de Figeac est l'un des rares bassins d'emploi ruraux français à créer de l'emploi industriel de très bon niveau, dans la mécanique et l'aéronautique[20]. Malgré un taux de chômage d'environ 7 %, il reste rural et enclavé, et fait face au déclin agricole, au vieillissement de la population active et à des difficultés de recrutement. Le manque d'opportunités professionnelles pour les conjoints des salariés recrutés pèse sur son attractivité : Figeacteurs a donc lancé, avec l'association régionale de développement économique ADEFPAT, une réflexion

[20] Laboulais, F. et Kirchner, O., « Figeacteurs : un pôle territorial de coopération économique (PTCE) né du besoin d'une crèche interentreprises pour devenir agrégateur de territoire », Le Labo de l'ESS, novembre 2018

sur l'emploi des conjoints réunissant entreprises, agences d'intérim, chambres consulaires et collectivités.

Figeacteurs fédère des structures de l'ESS, des entreprises industrielles, des coopératives agricoles et des entreprises d'insertion aux cultures très différentes. Ses projets communs créent interconnaissance, confiance et un réel désir de « faire ensemble » ce que chacun « n'est pas légitime de faire seul » : le PTCE joue un rôle d'agrégateur de territoire.

3.6. Renforcer le lien social et les solidarités

Contrairement aux dynamiques de coopération purement économiques, les CESI recherchent avant tout des réponses aux enjeux sociaux et écologiques de leur territoire. Face au vieillissement de la population, à l'isolement social, aux inégalités économiques, aux difficultés d'accès aux services dans les territoires ruraux ou à la défiance envers la démocratie locale, ils proposent des réponses adaptées, fondées sur un diagnostic partagé, et luttent contre les fractures sociales.

Une grande majorité des CESI s'appuient sur des actions de solidarité ou d'accompagnement à l'inclusion et à l'insertion socio-professionnelle, ou en créent. Ces dynamiques construisent des parcours d'accompagnement, de formation et d'insertion qui permettent aux personnes en situation de fragilité de retrouver une place active dans la société, et réduisent les inégalités au sein même du territoire.

Les CESI s'appuient souvent sur un lieu physique où se matérialisent les initiatives collectives : tiers-lieu, café associatif, épicerie solidaire. Ces « lieux du lien »[21] créent du lien social, de nouvelles formes de solidarité et un sentiment d'appartenance au territoire. La gouvernance locale, consolidée par la participation active des acteurs et des citoyens, redonne à chacun une place et un pouvoir d'agir, et renforce ainsi la

[21] Berhuet, S., Hoibian, S. et Paquet, N., Les « lieux du lien » : un levier pour les habitants des territoires ruraux, CRÉDOC, pour la Fondation RTE et l'ANCT, octobre 2026

confiance dans la démocratie locale et européenne[22].

Focus : le PTCE Mon P'tit Camion (Bretagne, France)

En milieu rural, la disparition progressive des commerces et des services de proximité ne pose pas seulement un problème d'accès aux biens et aux services : elle réduit aussi les occasions de rencontre, d'échange et de vie collective. En Bretagne, le PTCE Mon P'tit Camion répond à cet enjeu en développant et structurant les commerces et services itinérants. En mettant en relation collectivités, commerçants et habitants, il favorise l'émergence de solutions mobiles adaptées aux besoins locaux, qu'il s'agisse de commerces, de services culturels, administratifs ou de santé.

Au-delà de leur fonction première, ces services itinérants deviennent des lieux de sociabilité qui contribuent à maintenir une présence humaine régulière dans les communes rurales et à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire. L'association a aussi créé le « Festitruck », festival qui fait connaître la diversité des services itinérants et fait se rencontrer habitants, élus, commerçants et associations. Après près d'une dizaine d'éditions, dont certaines ont réuni plus de 3 000 personnes, l'initiative a essaimé dans d'autres territoires ruraux, notamment les Landes et le Calvados. Le festival est un point de départ : colloques et travaux collectifs permettent ensuite d'aborder l'accès aux services, la mobilité ou le développement économique local, et l'association accompagne les dynamiques de coopération qui en naissent.

[22] Delfavard, H. et Fontaine, G., « Construire les PTCE comme des communs sociaux : quel rôle pour les pouvoirs publics ? », RECMA, 2018/3, n° 349, p. 56-70, DOI : 10.3917/recma.349.0056.

IV. SEPT RECOMMANDATIONS POUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Chaque recommandation précise ce que nous demandons, les textes européens visés et les institutions destinataires.

4.1. Reconnaître et financer la fonction d'animation territoriale

La fonction d'animation territoriale (mobilisation et articulation des acteurs autour d'un projet coopératif) est la condition de réussite des CESI : sans animation structurée et financée dans la durée, la coopération ne se développe pas. Ses effets, bien réels, ne se mesurent pourtant pas en jalons quantitatifs de court terme.

Ce que nous demandons

- Inscrire explicitement l'animation et la coordination des coopérations économiques territoriales, dont les CESI, parmi les types d'intervention éligibles du règlement NRPP, du futur FSE et des volets territoriaux du FEDER.
- Permettre un financement pluriannuel de cette fonction, et non un financement au seul projet.
- Admettre dans le cadre de performance des jalons de processus (structuration de l'écosystème, nombre de coopérations actives, projets incubés, emplois créés), en complément des indicateurs de résultat.

Textes visés : règlement NRPP, règlement FSE, règlement relatif au cadre de performance du CFP 2028-2034.

Destinataires : Parlement européen (commissions REGI, EMPL et BUDG), Conseil, DG REGIO et DG EMPL.

4.2. Reconnaître les CESI comme générateurs de projets d'innovation sociale et garantir la gouvernance multiniveaux

Par leur fonction d'ingénierie et de développement de projet, les CESI sont des générateurs d'innovation sociale. En réunissant acteurs publics, entreprises, associations et citoyens, ils conçoivent, mettent en œuvre et essaiment des solutions répondant à des besoins locaux insuffisamment couverts, qu'il s'agisse d'emploi, de mobilité, de transition écologique ou d'accès aux services. Cette capacité d'action repose sur une gouvernance multiniveaux permettant aux territoires de définir leurs priorités et soutenir des projets économiques adaptés aux réalités locales.

Ce que nous demandons

- Garantir dans le règlement NRPP des chapitres régionaux substantiels, élaborés selon le principe de partenariat avec les collectivités et les acteurs de l'économie sociale.
- Maintenir des instruments territoriaux intégrés, sur le modèle des investissements territoriaux intégrés (ITI) et du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL/LEADER), capables de financer des projets transversaux.
- Mentionner les coopérations économiques territoriales parmi les bénéficiaires éligibles de ces instruments.
- Reconnaître et soutenir les CESI comme générateurs de projets d'innovation sociale et soutenir leurs fonctions d'ingénierie, d'expérimentation et d'essaimage.

Textes visés : règlement NRPP (chapitres régionaux, principe de partenariat, gouvernance multiniveaux).

Destinataires : Parlement européen (commission REGI), Conseil et États membres, DG REGIO, Comité européen des régions.

4.3. Reconnaître la contribution des coopérations territoriales à la recherche et à l'innovation

Les CESI sont des espaces d'expérimentation où entreprises, chercheurs et institutions identifient des problèmes concrets et testent des solutions. Le GECES recommandait dès 2021 de les intégrer à la politique européenne des clusters.

Ce que nous demandons

- Intégrer les CESI à la politique européenne des clusters : plateforme européenne de collaboration des clusters (ECCP), ateliers « Clusters meet Regions », Euroclusters et futur Fonds européen pour la compétitivité.
- Dans le FP10 (2028-2034), ouvrir des appels explicitement dédiés à la recherche-action, à la recherche participative et à l'innovation sociale ancrée dans les territoires, en complément de la recherche fondamentale.
- Assurer la continuité entre les projets Horizon Europe en cours et le FP10 pour les partenariats recherche-territoires.

Textes visés : proposition de règlement FP10, règlement du Fonds européen pour la compétitivité.

Destinataires : Parlement européen (commission ITRE), DG RTD, DG GROW, EISMEA.

4.4. Reconnaître le rôle des CESI dans la transition écologique et la résilience des territoires

Économie circulaire, alimentation durable, énergie citoyenne, mobilité partagée : les CESI structurent des filières locales qui traduisent concrètement les objectifs européens de transition et de résilience.

Ce que nous demandons

- Reconnaître les coopérations territoriales comme actrices de la mise en œuvre du futur règlement sur l'économie circulaire, en particulier pour le réemploi, la réparation et la préparation au réemploi.
- Rendre les volets climat et environnement des NRPP accessibles aux projets coopératifs locaux (systèmes alimentaires territoriaux, communautés d'énergie renouvelable, mobilité partagée).
- Valoriser ces coopérations dans les instruments de transition juste.

Textes visés : règlement sur l'économie circulaire (attendu d'ici fin 2026), règlement NRPP (objectifs climat et environnement).

Destinataires : Parlement européen (commission ENVI), DG ENV, DG ENER, DG REGIO.

4.5. Faciliter le développement d'outils de financement territoriaux

Les coopérations territoriales mobilisent des financements locaux sous de multiples formes (épargne citoyenne, fondations territoriales, fonds de dotation, outils de trésorerie mutualisés) qui ancrent les projets dans les territoires et financent l'innovation.

Ce que nous demandons

- Intégrer ces outils de financement territoriaux dans la boîte à outils européenne pour les politiques régionales et locales d'économie sociale annoncée par la Commission.
- Dans la clarification annoncée des règles d'aides d'État, préciser le traitement du financement public de l'animation territoriale et des services locaux portés par l'économie sociale.
- Ouvrir les prêts du futur FSE en faveur de l'économie sociale et les garanties européennes à ces véhicules de financement locaux.

Textes visés : suites de la revue du plan d'action pour l'économie sociale (2026), encadrement des aides d'État, règlement FSE.

Destinataires : DG EMPL, DG COMP, Parlement européen (commissions EMPL et ECON).

4.6. Associer les CESI à la co-construction des politiques publiques à toutes les échelles

En réunissant collectivités, entreprises, associations et citoyens, les CESI renouvellent la manière de concevoir l'action publique locale et décloisonnent les politiques. Cette expertise doit nourrir les politiques européennes.

Ce que nous demandons

- Reconnaître les CESI comme parties prenantes au titre du principe de partenariat dans la préparation, le suivi et l'évaluation des NRPP, y compris dans les comités de suivi.
- Relancer le réseau des régions européennes de l'économie sociale (ESER) en y associant les coopérations territoriales.
- Capitaliser et diffuser les pratiques des CESI via la passerelle européenne de l'économie sociale (Social Economy Gateway) et l'ECCP.

Textes visés : règlement NRPP (principe de partenariat), mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale.

Destinataires : DG REGIO, DG EMPL, Comité européen des régions, États membres.

4.7. Construire une politique européenne transversale de soutien aux coopérations territoriales

Ancrées localement, les coopérations territoriales agissent sur des sujets interconnectés : compétitivité, cohésion, emploi, alimentation, recherche. Depuis la dissolution, le 1er mai 2025, de l'unité « économie sociale » de la DG GROW, le lien entre économie sociale et politique industrielle s'est affaibli[23].

Ce que nous demandons

- Créer un groupe de travail inter-directions générales (EMPL, GROW, REGIO, AGRI, ENV, RTD) sur les coopérations économiques territoriales, en lien avec la préparation de la stratégie « Right to Stay ».
- Inscrire l'éligibilité explicite des coopérations territoriales dans les futurs règlements européens et dans les NRPP.
- Préserver, autant que possible, la mise en œuvre territorialisée des fonds structurels.

Textes visés : stratégie « Right to Stay » (début 2027), règlements du CFP 2028-2034.

Destinataires : Secrétariat général de la Commission, vice-présidences exécutives chargées de la cohésion et des droits sociaux, Parlement européen.

[23] Pioneers Post, 1er avril 2026, op. cit. ; le plan d'action pour l'économie sociale est désormais piloté par la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL).

BIBLIOGRAPHIE

Documents institutionnels européens

- Commission européenne, *Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale*, COM(2021) 778 final, 9 décembre 2021.
- Commission européenne (DG EMPL), rapport sur les progrès du plan d'action pour l'économie sociale, 30 mars 2026.
- Commission européenne, *Right to Stay Strategy: Your Region, Your Future*, appel à contributions, 2026.
- Commission européenne, *Transition pathway for the proximity and social economy industrial ecosystem*, 2022.
- Commission européenne, « The future European Social Fund ».
- Commission européenne, GECES, *Clusters of social and ecological innovation in the European Union: perspectives and experiences*, Office des publications de l'UE, 2021.
- Comité économique et social européen, « A stronger European Social Fund for a more social Europe ».
- EPRS, briefing EPRS_BRI(2025)779265 sur le futur FSE.
- EPRS, briefing EPRS_BRI(2026)788161 sur les négociations du CFP 2028-2034.
- Letta, E., *Bien plus qu'un marché : rapidité, sécurité, solidarité*, rapport au Conseil européen, avril 2024.

Rapports et études

- ADEME, « Ressources Coop'Éco : le réseau des PTCE ».
- Berhuet, S., Hoibian, S. et Paquet, N., *Les « lieux du lien » : un levier pour les habitants des territoires ruraux*, CRÉDOC, octobre 2026.
- OCDE, *Social Economy in Europe*, Éditions OCDE.
- Pérard, P., sous la direction de Stokkink, D., *Les clusters d'innovation sociale : analyse et bonnes pratiques européennes*, Pour la Solidarité, juin 2015.

Articles académiques

- Delfavard, H. et Fontaine, G., « Construire les PTCE comme des communs sociaux : quel rôle pour les pouvoirs publics ? », *RECMA*, 2018/3, n° 349, p. 56-70.
- Dijkstra, L., Poelman, H. et Rodríguez-Pose, A., « The geography of EU discontent », *Regional Studies*, 54(6), 2020, p. 737-753.
- Rodríguez-Pose, A., « The revenge of the places that don't matter (and what to do about it) », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 11(1), 2018, p. 189-209.

Sources sur les exemples

- Laboulais, F. et Kirchner, O., « Figeacteurs : un PTCE né du besoin d'une crèche interentreprises pour devenir agrégateur de territoire », Le Labo de l'ESS, 2018.
- RTES, « Déniché pour vous n° 118 – PTCE Le PôPE », mars 2023.
- Université de Mons, projet SocCER.

POUR LA SOLIDARITÉ

Fondé en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteur·rice·s socio-économiques avec comme devise :

Comprendre, Relier
et Accompagner pour Agir !

COMPRENDRE

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS mène des travaux de recherche et d'analyse pour sensibiliser aux enjeux sociétaux, offrir de nouvelles perspectives de réflexion et rendre accessibles les politiques européennes.

RELIER

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS participe, conçoit et coordonne des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens présents au sein des 27 États membres. Ces projets transnationaux abordent des thématiques diverses, mais ils partagent tous une valeur commune : la solidarité !

ACCOMPAGNER

Formations, accompagnements au montage de projets européens, conseils stratégiques, lobbying et networking, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS met son expertise, son réseau, sa pédagogie et son équipe au service de tous les acteur·rice·s socio-économiques : les pouvoirs publics (supranational, européen, national, régional, local), les entreprises, les syndicats, les associations de la société civile et les citoyen·ne·s engagé·e·s dans la solidarité.

AGIR

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se frotte au terrain et met en place des dispositifs innovants d'insertion socioprofessionnelle pour faire face aux défis du marché de l'emploi avec un objectif : provoquer a rencontre entre des entreprises ouvertes à la diversité, des chercheur·euse·s d'emploi qui offrent leurs talents et des emplois de qualité.

LES THÉMATIQUES DE POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

RSE & Diversité

Économie Sociale

Développement Durable

Participation Citoyenne

Affaires Sociales

pourlasolidarite.eu

POUR LA SOLIDARITÉ
European think & do tank

Rue Coenraets 66
B-1060 Bruxelles
+32 2 535 06 88

Avec le soutien de

Wallonie
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Francophones Bruxelles